Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260511-DELIB202633-DE

Département du Finistère
Commune de COMMANA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 11 mai 2026

❖

Le Conseil Municipal de la commune de Commana s'est réuni le 11 mai 2026 à 18 h 30 mn, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Philippe PLOUZANÉ, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Mme Anne GEORGELIN – M. Philippe ROMAND - Mme Sabine MOUILLÉ – M. Jean-François PRÉ – M. Florian BARTHS – Mme Sara ZAMOJSKI – M. Benoît JOSEPH – Mme Aurélie SAUVAGET - Mme Clémentine MIGNOT – M. Laurent QUINTIN – M. Ludovic LE BRAS.

Pouvoirs :

Mme Cécile BOUREL qui a donné pouvoir à M. Philippe PLOUZANÉ
M. Loïc JESTIN qui a donné pouvoir à M. Jean-François PRÉ
Mme Sabrina MORVAN qui a donné pouvoir à M. Laurent QUINTIN

Date de la convocation : 05/05/2026.
Date d'affichage de la convocation : 05/05/2026.
Secrétaire de séance : Mme Anne GEORGELIN.

Délibération 33 2026 : Proposition des membres du conseil municipal à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et les biens divers.
Elle participe, en lieu et place des Commissions Communales des Impôts Directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers.
Elle donne également un avis, en lieu et place des Commissions Communales des Impôts Directs, sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.
Elle est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.
Son rôle est consultatif.
Le conseil communautaire se réunit le 12 mai, les élus auront à désigner 20 élus titulaires + 20 élus suppléants potentiellement amenés à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260511-DELIB202633-DE

Sur ces 20 titulaires + 20 suppléants, les services des impôts en retiendront finalement 10 + 10

Proposition de 2 noms.

Le Maire, Philippe PLOUZANÉ propose deux noms à savoir, Messieurs BELLEC François ainsi que MANAC'H Jean-Yves.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition : 12 voix pour, 3 voix contre.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Philippe PLOUZANÉ.

Le secrétaire de séance
Anne GEORGELIN.

